

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

12 JANVIER 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 12 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

2015-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2015-01-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} ET 15 DÉCEMBRE 2014

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

ADOPTÉE

2015-01-03 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 2 DÉCEMBRE 2014 AU 12 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 2 décembre 2014 au 12 janvier 2015, pour un montant

de 110 340.63 \$ et numérotés consécutivement de 2244 à 2268 pour les chèques de payes et de 2697 à 2735 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2015-01-04 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR -
HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - SURVEILLANCE DES
TRAVAUX - DESCRIPTION DES OUVRAGES - GÉRANCE -
FACTURES # 13032522 - 13032521**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 13032521 et 13032522 pour un total de 7,545.31 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées, assistance à la gérance et les activités relatives à l'exploitation des ouvrages pour la période du 2014-11-01 au 2014-11-28.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2015-01-05 COTISATION ANNUELLE 2015 À L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement pour la cotisation annuelle à l'ADMQ pour la directrice générale pour une somme de 419.00 \$ plus taxes et 254.00 \$ pour l'assurance.

ADOPTÉE

**2015-01-06 FACTURE PG SOLUTION - CONTRAT D'ENTRETIEN ET
SOUTIEN DES APPLICATIONS LOGICIELS POUR 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture CESA15015 d'une somme de 6,179.91 \$ incluant les taxes pour le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-01-07 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
ADHÉSION À LA FQM 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture 15-416 d'une somme de 998.67\$ incluant les taxes pour l'adhésion annuelle de la municipalité à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-01-08 TRANSFER DES FONDS RÉSERVÉS POUR LE NETTOYAGE
DES BASSINS DU BUDGET 2014 D'UNE SOMME DE 5 000 \$

Considérant que la municipalité doit faire le nettoyage des bassins du site de traitement des eaux usées environ tous les 10 ans;

Considérant que la municipalité doit prévoir une dépense d'environ 50 000 \$ pour le nettoyage desdits bassins;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches transfère les fonds budgétés de 5 000 \$ non utilisés du budget de 2014 pour le nettoyage des bassins dans le surplus accumulé réservé pour l'exécution des travaux lorsque cela sera requis.

ADOPTÉE

2015-01-09 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES AFFECTATION DES CRÉDITS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ATTENDU QUE selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de fonctionnement :

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2015 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le

paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2015 ou par une résolution spécifique à cette fin :

La rémunération des membres du conseil;
Les salaires des employés municipaux;
L'assurance collective;
Les remises provinciales, fédérales et CSST;
La quote-part des dépenses de la MRC de de la Matanie;
La quote-part de la Ville de Matane pour le site d'enfouissement;
Service de la Sûreté du Québec;
Les dépenses d'électricité;
Les dépenses de téléphone;
Les dépenses de carburant;
Les dépenses reliées aux frais de poste et de messagerie;
Contrat de déneigement pour l'entretien des chemins de la municipalité;
Contrat de déneigement pour l'entretien des bornes-fontaines;
Contrat pour les services de l'opérateur en eau potable et eaux usées;
Le chlore pour système d'eau potable;
Contrat d'analyse pour contrôle microbiologique de l'eau potable;
Contrat de collecte des déchets;
Fourniture de bureau;
Frais de déplacement;
Location de locaux;
Immatriculation des véhicules.

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement des dépenses à même les postes budgétaires prévus au budget.

ADOPTÉE

2015-01-10 FIXER LES RÉMUNÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil fixe pour l'année 2015 les rémunérations suivantes :

- Maire : rémunération annuelle
Allocation de dépenses : 1,761.10 \$
Rémunération : 3,522.09 \$
- Conseiller (ère) : rémunération annuelle
Allocation de dépenses : 587.13 \$
Rémunération : 1,174.13 \$
- Directrice générale : 21.54 \$/heure
- Secrétaire administrative : 13.81 \$ /heure
- Inspecteur municipal : 18.58 \$/heure
- Inspecteur municipal adjoint : 17.82 \$/heure
- Journalier voirie : 12.00 \$/heure
- Préposée centre touristique : salaire minimum

ADOPTÉE

2015-01-11 LOCATION DU BUREAU MUNICIPAL ET LOCATION DE LA SALLE POUR L'ANNÉE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour la location du bureau municipal à 214.00 \$ par mois et pour la location de la salle des réunions appartenant au Club des 50 et Plus de Grosses-Roches, une somme de 75.00 \$ sera versée par réunion spéciale du Conseil municipal ou pour des rencontres autres que les réunions ordinaires mensuelles qui seront sans frais pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-01-12 FRAIS DE DÉPLACEMENT 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que lorsque la personne salariée doit, pour ses fonctions, effectuer des déplacements à l'extérieur, elle a droit à un remboursement des frais de déplacement.

À chaque augmentation du prix moyen du litre de 0,10 \$, l'indemnité est augmentée de 0,01 \$. En fonction de la variation du prix moyen du litre d'essence. L'indemnité peut être rajustée à la baisse si le prix descend en bas de 0,91 \$.

Le tarif pour le remboursement des frais de déplacement sera le suivant :

PRIX DE L'ESSENCE AU LITRE	COMPENSATION
de 0,91 à 1,00	0,40 \$
de 1,01 à 1,10	0,41 \$
de 1,11 à 1,20	0,42 \$
de 1,21 à 1,30	0,43 \$
de 1,31 à 1,40	0,44 \$
de 1,41 à 1,50	0,45 \$
de 1,51 à 1,60	0,46 \$
de 1,61 à 1,70	0,47 \$
de 1,71 à 1,80	0,48 \$
de 1,81 à 1,90	0,49 \$
de 1,91 à 2,00	0,50 \$

Le remboursement sera établi selon les prix hebdomadaires moyens pour l'essence ordinaire fixée par la Régie de l'énergie du Québec, région Bas-Saint-Laurent, pour la semaine concernée, publiée à l'adresse : http://regie-energie.qc.ca/energie/petrole_tarifs.html.

Que le mécanisme de remboursement des frais de déplacement soit applicable à compter de la semaine du 1^{er} janvier 2015 aux frais de déplacement des élus, des cadres et des employés municipaux.

ADOPTÉE

**2015-01-13 RECONNAISSANCE À NOS ARTISANS DE MUSIQUE
TRADITIONNELLE**

Considérant que la conseillère madame Nathalie Ayotte souhaiterait que la municipalité offre une plaque de reconnaissance à monsieur Bobby Tremblay, auteur, compositeur et interprète de notre milieu afin de souligner ces nombreuses années où il a partagé sa musique avec les gens de notre région;

Le conseiller monsieur Jean-Yves St-Louis proposé aussi qu'on souligne le talent des autres membres de la communauté qui se sont fait connaître par leur talent de musicien de musique traditionnelle;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire faire une plaque hommage à ces gens au cours de l'année 2015 et souligner cet événement lors d'une activité de musique traditionnelle au centre touristique.

ADOPTÉE

2015-01-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 20.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Morin
Maire

